

COLLOQUE SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Femmes victimes de violences : Un panel d'acteurs mobilisé pour agir

LE 17 NOVEMBRE 2015
DE 8H A 17H

A LA CREOLE BEACH HOTEL
POINTE DE LA VERDURE
AU GOSIER



SYNTHESE DU COLLOQUE
réalisée par **Frédérique NAU**



Le IV^e plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes, présenté voilà près de deux ans jour pour jour (22 novembre 2013) par le **Ministère des droits des femmes**, fixait trois priorités, dont la nécessité de sensibiliser la société pour que les violences faites aux femmes ne soient ni un tabou, ni une fatalité.

Par ailleurs, une étude de l'Observatoire féminin a démontré récemment que les faits de violence envers les femmes progressent encore et toujours en Guadeloupe.

C'est pourquoi, la **Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité**, l'association **Gynécologie sans frontières** et l'**Observatoire féminin**, ont décidé de poursuivre la sensibilisation et la mobilisation de tous les acteurs sociaux autour de cette problématique à travers la manifestation d'aujourd'hui intitulée *Femmes victimes de violences : un panel d'acteurs mobilise pour agir* afin d'optimiser la portée des actions mises en œuvre

Mme Hélène MARIE-ANGELIQUE, Déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité ouvre cette journée d'échanges et de réflexion avant de passer la parole au **Docteur Richard MATIS**, vice-président de Gynécologie sans Frontières.

Celui-ci annonce que le 8 mars 2006 s'est tenue la première journée sur la santé des femmes, autour de la thématique de l'excision. Des colloques régionaux de sensibilisation des professionnels de santé ont suivi, afin de déterminer les actions à amorcer avec les acteurs des régions.



Au fil des ans, d'autres colloques, tant nationaux que régionaux, se sont tenus, dont celui d'aujourd'hui qui fait partie des colloques menés en 2015 aussi bien dans les

Dom que dans l'Hexagone.

Mme Christiane GASPARD-MERIDE, présidente de l'Observatoire féminin et de la fédération FORCES, prend ensuite la parole pour indiquer que notre rencontre d'aujourd'hui **vise à la mobilisation de la convergence des engagements et des compétences dans la lutte contre les violences faites aux femmes.**

Elle indique qu'il y a 25 ans, elle avait déjà, avec le Professeur Eustase JANKY, mené une action en relation avec les problèmes de violence, de sexualité et de santé, en direction des femmes.

Elle souligne que les **intervenants** d'aujourd'hui, avec ceux qui nous rejoindront plus tard également, doivent s'associer, se concerter, construire, pour réussir à juguler les violences faites aux femmes, et ce, en faisant fi de l'intérêt personnel, mais au profit de l'intérêt collectif, dans un esprit de solidarité.



Le **Professeur Eustase JANKY** rappelle alors que les violences faites aux femmes ne sont pas toujours palpables, sexuelles : il faut également prendre en compte les **violences verbales**, le **harcèlement moral**, les **violences culturelles** (excision, infibulation), ainsi que les **violences sociétales**, comme la **prostitution**.

Il remarque que les violences faites aux femmes remontent à la nuit des temps mais que, malheureusement, elles sont toujours d'actualité.



Madame **Eliane GUIOUGOU**, représentant du Conseil départemental, note de son côté qu'il existe tout un **arsenal de mesures**, ainsi que des **acteurs de plus en plus nombreux**, pour lutter contre ces violences, mais qu'en dépit de tout cela, la phénomène a du mal à diminuer.

Il ne faut pas seulement chercher des solutions techniques, souligne-t-elle, mais également des solutions sociales et sociétales.

Le représentant de la Région, **Patrick BERLIMA**, indique quant à lui que cette institution vise à **mieux appréhender l'accompagnement des publics de manière général, et les femmes en particulier.**

Enfin, **Maxime CUENOT**, représentant du Préfet, clôt ces allocutions d'ouverture en indiquant que le colloque d'aujourd'hui se tient dans le cadre de la *Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes*, qui est commémorée chaque année à la date du 25 novembre.

S'il est le premier à donner quelques chiffres relatifs à ces violences, il insiste également que les sentiments de honte, de culpabilité, d'humiliation, ressenti par les femmes victimes de ces violences, femmes qui hésitent à porter plainte parfois.

Il termine en rappelant qu'un protocole de prévention a été mis en place en 2013, avec 34 partenaires, afin de mettre en œuvre des actions concrètes.

Il faut répondre efficacement pour lutter contre ce fléau national, martèle t-il, avec une mobilisation collective, permanente, déterminée, afin d'aboutir à des résultats concrets et tangibles.



Les travaux démarrent avec la présentation du *IV^e plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes 2014-2016* par **Hélène MARIE-ANGELIQUE**

Elle en donne **les trois axes principaux** :

- **Ne laisser aucune violence déclarée sans réponse**
- **Protéger efficacement les victimes**
- **Mobiliser l'ensemble de la société afin que les droits des femmes soient tout particulièrement respectés dans les médias et sur internet, et que tout soit mis en œuvre afin de prévenir les comportements sexistes et les violences dans les milieux scolaires et universitaires**



Le Professeur **Eustase JANKY**, amorce les réflexions de cette journée de colloque à travers un bilan du phénomène *les violences faites aux femmes en Guadeloupe*

Il précise que **ce n'est qu'en 2000** que les violences faites aux femmes apparaissent comme une **violence contre les droits fondamentaux**.

Le professeur JANKY donne **une série de chiffres**, tout en déplorant qu'un très **grand nombre de cas ne soit pas déclaré**, les victimes craignant d'être poursuivies et agressées plus sévèrement encore : ainsi, seulement 10% des femmes font des déclarations auprès des services de police et de gendarmerie.

200.000 victimes de violences conjugales sont recensées chaque année et, en **2013, 121 femmes sont décédées** suite à des violences conjugales (contre 21 hommes, dont 17 étaient eux-mêmes auteurs de violences).

Le professeur JANKY poursuit en indiquant que **200 viols ou tentatives de viol ont lieu chaque jour**. **Ces chiffres sont accablants, dit-il, malgré le vote de lois**. Faut-il attendre cependant des décrets pour changer d'attitude, se demande t-il en remarquant que, protéger la mère, c'est aussi protéger les enfants. Il faut s'occuper des violences faites aux femmes dès maintenant, insiste t-il, en changeant de comportement, en changeant d'attitude, en changeant aussi notre regard sur les femmes afin de mieux les respecter.



Mme Chantal LUISSINT, chef de projet à l'**Observatoire Féminin**, présente les chiffres des violences faites aux femmes au niveau de la Guadeloupe. Après avoir donné une définition des violences à l'égard des femmes et rappelé tout ce que ces violences recouvrent, pour mémoire :

- **Les coups et blessures volontaires**
- **Les violences psychologiques**
- **Les séquestrations**
- **Les viols, harcèlement sexuel et atteintes sexuelles**
- **Et bien sûr, les homicides**

Elle indique qu'en **2014 64% des violences** à l'égard des femmes relevaient des **coups et blessures**, et **19% des chantages et des menaces**.

Elle se penche également sur la question des **violences intrafamiliales** qui représentent en 2014 **58% des faits de violences**.

Chantal LUISSINT conclut en soulignant la constante augmentation des chiffres en Guadeloupe, ce qui en fait un phénomène préoccupant.

L'adjudante Florence THIRIAT, représentante de la gendarmerie et plus spécifiquement de la **BPDJ (Brigade de prévention de la délinquance juvénile)** présente celle-ci et indique que des journées comme celle d'aujourd'hui sont indispensables - car les femmes ne sont toujours pas considérées comme les égales des hommes – et donne les **principaux motifs de violences conjugales**.

Ceux-ci sont principalement la **séparation**, les **disputes**, la **jalousie**, la **maladie de la victime**, la **folie** et la **dépression**. Elle note que les homicides concernent autant les couples séparés ou divorcés que ceux toujours mariés au moment des faits.

Chaque jour en Guadeloupe, **3 femmes au moins** sont victimes de **violence conjugale**, car **beaucoup ne se signalent pas**. Elle remarque cependant qu'en gendarmerie, un **personnel de plus en plus nombreux** et de **mieux en mieux formé** est mis à disposition dans le cadre d'un **protocole de prise en charge des femmes victimes de violence**.

Enfin, **Gaëlle COMPPER**, docteur en droit et criminologue, indique d'emblée que les **différents chiffres** qui ont été donnés jusqu'ici ne sont que la **partie immergée de l'iceberg**. Elle souligne que les coups et blessures volontaires supposent le plus souvent des différents interpersonnels, avec une forte dimension affective. Si les violences intrafamiliales croissent, il est cependant difficile d'agir dans ce cadre. Quant aux **auteurs de violences faites aux femmes**, se sont majoritairement **des hommes de 20 à 50 ans**, appartenant à **toutes les catégories socioprofessionnelles**, même si les classes défavorisées sont plus impliquées.

Beaucoup d'auteurs de violence ont grandi dans des familles où les violences conjugales étaient présentes ou ont eux-mêmes subi des violences quand ils étaient enfants.

Le **profil des femmes victimes** de violences laisse apparaître des femmes de **tous âges**. Outre la **précarité économique** et **l'isolement social et familial** des femmes victimes de violences, Gaëlle COMPPER voit dans l'adoption de **nouveaux référents culturels banalisant la violence et réifiant les femmes, de nouveaux facteurs de violences**.

Elle termine en soulignant le **rôle majeur des collectivités territoriales** dans **la lutte contre les violences** et la nécessité de prendre conscience de la dignité personnelle des femmes, conscience à construire également avec les jeunes filles, encore plus vulnérables.

Le **Docteur Karine SENAMAUD-DABADIE**, Chef de l'unité médico-légale du **CHU de PAP**, amorce la **présentation des actions de prévention et de lutte et des dispositifs mis en place en Guadeloupe** en traitant du ***binôme justice/médecine médico-légale : un dispositif spécifique en Guadeloupe – l'unité médicolégale du CHU de Pointe à Pitre***



Elle pointe les **spécificités régionales relatives aux violences faites aux femmes** : **familles déstructurées, taux de chômage élevé, précarité, habitude de la violence, présence d'armes à feu dans la maison, consommation d'alcool et de drogue**.

Puis elle donne le **déroulé de la procédure de signalement** établie après **différents entretiens**. Cette prise en charge vise à **améliorer la prise en charge** des femmes victimes de violences conjugales et à prévenir les situations de passage à l'acte létal, de récidive, tout en accompagnant les victimes.

Mme Julia SIEBERT, Substitut du procureur, donne *le cadre de la procédure de signalement*. Elle indique que le **signalement est nécessaire**, afin **d'évincer l'auteur de violence du domicile**, de le **placer en garde à vue** et de **mettre en place des confrontations**.

Cependant, remarque t-elle, **en 2014, 40% des procédures pour violences conjugales ont été classées sans suite** et **2% seulement ont donné lieu à comparution immédiate** après garde à vue et incarcération. **L'intérêt du signalement est qu'il permet de réagir en temps réel.**

Mme Ketty KANCEL Sage-femme du Conseil Départemental prend la parole pour indiquer que *La protection maternelle et infantile* permet d'avoir des informations sur les femmes victimes de violences conjugales lors du suivi des grossesses et des suites de l'accouchement. L'entretien prénatal précoce permet aussi le dépistage des situations de violences actuelles ou antérieures. Sa collègue **Mme Céline GEROMENIACE**, relate **trois cas de violences conjugales** qu'elle a rencontrés dans le cadre de sa pratique professionnelle.

Mme France-Lise NADESSIN, Sage-femme du réseau Périnatal Guadeloupe, **présente ensuite, ce réseau** en donnant quelques brèves informations sur son **cadre légal**, puis en décrivant le **dispositif lui-même**. Elle souligne la **nécessité d'établissement d'une procédure de prise en charge des femmes victimes de violence dans le cadre d'un réseau professionnel**, et plus particulièrement, dans **le cas des signalements des situations de maltraitance**.

Enfin, **Mme Katty LASKARI**, directrice du CIDFF (Centre d'information des droits des femmes et des familles) clôt cette matinée d'interventions en donnant de **précieuses indications** sur les différentes associations **œuvrant dans le champ des violences faites aux femmes**.

La grande majorité de celles qu'elle présente ayant fait l'objet d'un dépliant inclus dans la pochette de présentation de ce colloque, je vous renvoie à celle-ci pour toute information pratique.

Cette matinée de colloque très dense, se poursuit l'après-midi par des tables rondes (*Repérer et prévenir les violences faites aux femmes, Violences et grossesse, Les conséquences des violences sur l'enfant*) dont le contenu sera développé lors de la rédaction des actes.